

“MENAMO”

Lettre d'info n° 1 - Mai 2010

les MENA
Mineurs Etrangers Non Accompagnés

Vous les connaissez... ils vous sont confiés...
ces mineurs qui se retrouvent en Belgique sans leurs parents, en situation de rupture familiale, affective, sociale et culturelle, dans l'insécurité quant à leur futur, souvent sans logement, sans aide sociale, sans titre de séjour, sans école, sans projet et sans perspectives quand vous entrez en lien avec eux pour la première fois → leurs repères et projets de vie sont à reconstruire, mais d'abord/ en même temps, **leurs droits sont à faire valoir; ce qui sera souvent difficile**, en particulier lorsque leur prise en charge au sein d'une institution résidentielle n'est pas ou plus assurée par les autorités.

15 AMO sont aujourd'hui partenaires “MENAMO”.

Via informations, formations, mises en réseau, supervisions et évaluations, elles sont préparées et soutenues **pour** recevoir davantage de MENA, et au départ des demandes qu'ils expriment, **exercer au mieux leurs missions d'aide individuelle et d'action communautaire au bénéfice de ces jeunes MENA, facilitant l'exercice de la tutelle dans des conditions favorables et poursuivant l'aide après la majorité.**

les AMO
Services d'Aide en Milieu Ouvert

Ce sont des asbl subventionnées par la Communauté française pour :

► **offrir à tout mineur qui le demande une aide individuelle**, gratuite, **pour l'aider à surmonter ses difficultés sociales**, familiales, scolaires, administratives, juridiques et économiques, ainsi qu'à élaborer et **mettre en œuvre des projets personnels** et à **devenir un citoyen autonome** et responsable

↪ En particulier pour les jeunes qui ne sont pas ou (bientôt) plus pris en charge dans un Centre d'accueil, **les AMO peuvent offrir un accueil "point de contact" et un accompagnement actif du MENA, qui soutiendront utilement le travail du tuteur**, y compris dans ses démarches pour obtenir une aide adéquate comprenant l'hébergement, **et qui pourront perdurer sans rupture sur la durée**, également au-delà de la fin de la tutelle à la majorité du jeune (si l'aide est demandée avant 18 ans).

► **exercer une action communautaire** engagée pour améliorer l'environnement social des jeunes **en apportant des réponses globales aux problèmes individuels** rencontrés par les jeunes
↪ Action essentielle notamment pour que le respect des droits des MENA par les autorités soit assuré et ne nécessite plus un combat administratif et juridique incessant.

► proposer aux jeunes des activités collectives

Trois premières AMO partenaires “MENAMO” vous invitent à venir sans plus attendre leur présenter des (nouveaux) MENA en demande d'aide

Atmosphères AMO

Sans rendez-vous :

↪ Mardi & jeudi
de 16h à 18h

↪ Place de la Reine, 35
1030 Bruxelles
(Botanique → Sainte-Marie)

Ou sur rdv en appelant du
mardi au vendredi **dès 10h→16h**
02/218.87.88–0484/95.32.88

C.A.R.S. AMO

Sans rendez-vous :

↪ Lundi, mardi, vendredi
de 13h30 **jusqu'à 18h30**

Mercredi de 13h30 à **18h**
Jeudi de 13h30 à **21h**

↪ Rue des Tanneurs, 176
1000 Bruxelles
(Midi / Lemonnier)
(Tel : 02/513.73.82)

SDJ Bruxelles AMO

Sans rendez-vous :

↪ Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 13h à 17h

↪ Rue Van Aartevelde, 155
1000 Bruxelles (Annessens)

Ou en prenant rdv en appelant au
02/209.61.61 **si vous voulez**
demander une rencontre avec **un AS**
parlant arabe, espagnol ou anglais.